

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 septembre 2017 à 18H30
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 30.08.2017

SOUS LA PRESIDENCE DE : Charles SCHLOSSER, Maire

PRESENTS : ALBECKER Mireille, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, GOEHRY Paul, KAUFFER Rachel, KNAB Estelle, KNOBEL Alfred, KUGLER Anne Lise, MULLER Jacques, PATOU PERROT Marie-Christine, ROCHELLE Jean-Christophe SEITZ Roger, TOUMAZET Régine, TRAUTMANN Christian,

EXCUSES : DE POURTALES Jérôme, LAEUFFER Frédérique, SUSS Charles,

ABSENTS:

SECRETAIRE : KNOBEL Alfred,

PROCURATION :

Le maire propose à l'assemblée d'annuler le point n° 7) Voirie Route de Wissembourg – rue des Ecoles et traverse à Pfaffenbronn – avenant au marché de l'ordre du jour et le remplacer par le point suivant :

- Mise à disposition personnel intérim du Centre de Gestion 67

Et d'ajouter les points suivants :

- Camping : travaux remplacement ballon eau chaude
- Etang Fleckenstein : Appel à projet continuité écologique de l'étang

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de valider les propositions du maire

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **KNOBEL Alfred**.

2) Approbation du compte rendu de la séance du 04 juillet 2017

Le compte rendu de la séance du 04 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Budget Eau Décision Modificative

VU l'avis de la commission Finances réunie le 05 septembre 2017,

Le maire propose à l'assemblée de procéder à une décision modificative du budget Eau 2017 afin de régulariser le coût de personnel affecté au budget Eau des exercices 2013 à 2017 :

- | | | |
|------------------|---|------------|
| - c/2156 | section investissement immobilisations matériel | - 36 700 € |
| - c/021 et c/023 | virement de sections | - 36 700 € |
| - c/621 | section fonctionnement prêt du personnel | - 36 700 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à transférer les crédits nécessaires à l'opération et procéder aux écritures comptables.

4) Chemin forestier intercommunal travaux complémentaires au marché travaux

Considérant le financement de l'opération 70% par l'Etat et l'Union Européenne dans le dispositif 125-A du plan de développement rural Alsace 2014-2020,

Considérant que le chemin forestier intercommunal présentant des défauts de structure sur environ 150 ml ne permet pas le versement de la subvention en l'état actuel,

Considérant que des travaux de renfort de structure de la couche de forme et la pose d'un géotextile sont indispensables à certains endroits précis du chemin forestier intercommunal et notamment sur le tronçon de LEMBACH pour bénéficier le financement à hauteur de 70% de son investissement,

Considérant l'engagement du Directeur d'Agence Nord Alsace l'ONF par courrier du 11 aout 2017 de l'exonération des honoraires sur ces travaux complémentaires,

Le maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise HERRMANN à 21 430.00 € HT pour la réalisation des travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- Autorise les travaux complémentaires permettant le versement de la subvention,
- Charge le maire de solliciter de la part de l'ONF une réduction des honoraires sur les travaux déjà réalisés
- Charge le maire de négocier auprès de l'entreprise HERRMAN une baisse du montant de ses prestations.
- Demande à l'ONF, maître d'œuvre de procéder au calcul de la répartition des coûts à charge des communes Wingen-Climbach-Lembach

5) Ecole Primaire avenant au marché travaux rénovation sanitaires garçons

Considérant l'attribution du marché de travaux de rénovation des sanitaires garçons par la commission d'appel d'offres réunie le 07 juillet 2017 à l'entreprise Energies Renouvelables pour un montant net de 23 401.44 € HT (travaux d'électricité, revêtement de sol et murs, menuiserie et sanitaires),

Considérant que des travaux de pose et d'isolation d'un faux plafond dans les sanitaires garçons s'avèrent nécessaires,

VU l'avis de la commission Finances réunie le 05 septembre 2017,

Le maire présente à l'assemblée un avenant de l'entreprise Energies Renouvelables pour un montant de 1 392.14 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer l'avenant.

6) Ecole Primaire travaux isolation

VU la délibération n°9/2017 du 8 mars 2017 relative au programme d'investissement 2017 et notamment le projet d'amélioration thermique à l'école primaire,

VU l'avis de la commission Finances réunie le 05 septembre 2017,

Le maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier de différents dispositifs de subventions tels que le CEE TEPCV (Certificats d'Economie d'Energie) et/ou Climaxion de la Région selon le projet retenu.

Le maire propose de procéder à une étude thermique du bâtiment et soumet le devis du bureau d'étude COGENEST pour un montant de 3750 € HT permettant à la commune d'intégrer le dispositif Climaxion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'autoriser le maire à valider le devis du bureau d'étude COGENEST,
- de présenter le projet pour les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) bonifiés TEPCV à la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn

7) Convention de mise à dispo de personnel intérim du Centre de Gestion du Bas-Rhin

Le maire propose à l'assemblée de recourir au service de personnel contractuel intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'autoriser le maire à faire appel, en tant que besoin au service intérim du CDG67, en fonction des nécessités de services,
- de signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du CDG67 ainsi que les documents y afférents,
- dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel du CDG67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

8) Barrage Fleckenstein travaux mise en conformité Visite Technique Approfondie

VU l'arrêté préfectoral du 7 avril 2017 de prescriptions relatives au classement du barrage du Fleckenstein, situé sur la Sauer à Lembach et des travaux de sa mise en sécurité,

VU la commission Finances réunie le 05 septembre 2017,

Considérant que conformément à l'article 11.2 de cet arrêté, une Visite Technique Approfondie de l'ouvrage dans le délai de trois mois suite à l'achèvement des travaux doit être réalisée,

Considérant que la date d'achèvement des travaux a été fixée au 23 mai 2017,

Le maire présente à l'assemblée un devis d'un montant de 3 500.00 € HT pour la réalisation de la VTA du Barrage du Fleckenstein par le bureau d'études ARTELIA, maître d'œuvre du marché de travaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'offre du bureau d'étude ARTELIA

9) Terrain communal route de Woerth prix de vente

VU la délibération n°63/2017 du 4 juillet 2017 relative à l'accord de principe d'aliénation d'une partie de la parcelle communale,

Considérant que le projet de construction d'une maison d'habitation sur un terrain privé nécessite l'accès à la voirie départementale,

Considérant que la parcelle communale cadastrée section 18 numéro 424 est située entre le terrain privé et la route départementale,

Considérant que l'emprise communale nécessaire à l'accès au terrain privé est d'environ 2.20 ares

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Charge et autorise** le maire à procéder à l'arpentage du terrain,
- **Décide** l'aliénation du terrain au prix de vente de 5 200 € l'are,
- **Charge** le maire à établir un acte de vente en forme administrative à Monsieur HELMLING Gaëtan,

- **Charge et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération**

10) Association AAPPMA demande de subvention

Considérant que le raccordement au réseau électrique des étangs au lieu-dit Welschthal est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'activité piscicole de l'AAPPMA de Lembach,

Considérant les efforts que mène l'association pour la protection et la restauration du milieu aquatique et environnemental,

Le maire présente à l'assemblée une demande de subvention de l'association et leur plan de financement de l'opération d'aménagement et raccordement au réseau ES des étangs au lieu-dit Welschthal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

11) Affaire QUINTE – Commune de LEMBACH

Considérant la décision de la Cour Administrative d'Appel rendue le 20 juillet 2017, condamnant la Commune à payer une somme de 5 000 € pour préjudice moral lié aux démarches que les époux QUINTE ont effectué pour obtenir gain de cause tout en rejetant le surplus des conclusions de M. et Mme QUINTE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas pourvoir en cassation contre cet arrêt

12) Convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics

Le maire propose aux conseillers de renouveler l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marché Publics » permettant à la collectivité de publier les annonces de marchés publics.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nouvelle convention d'adhésion et autorise le maire à signer ladite convention.

13) Motion soutien Trésorerie de Woerth

La Direction Régionale des Finances Publiques projette la fermeture des services de la trésorerie de Woerth et annonce le transfert de la gestion comptable et financière de la commune de la trésorerie de Wissembourg à la trésorerie de Soultz sous Forêts.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas prendre une motion de soutien à la conservation du service public de la trésorerie de Woerth

14) Création poste accompagnatrice scolaire

Considérant l'organisation du ramassage scolaire pour la rentrée scolaire 2017-2018 mise en place par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, notamment le trajet Mattstall-Pfaffenbronn-Lembach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la mission d'assistance aux enfants scolarisés, assurer la sécurité lors de la montée et de la descente du car à Mme CHARBAU Nadia pour une mission du 04.09.2017 au 06.07.2018 en qualité d'accompagnatrice scolaire à raison de 14/35^{ème} de service hebdomadaire rémunéré à l'indice brut 340 majoré à 321

15) Camping remplacement ballon eau chaude sanitaires

Le maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer un ballon eau chaude au bloc sanitaire du camping et présente un devis de l'entreprise Energies Renouvelables pour un montant de 2 211.50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis.

16) Etang du Fleckenstein : appel à projet continuité écologique de l'étang

Le maire informe l'assemblée qu'un appel à projet de continuité écologique de l'étang du Fleckenstein est à l'étude par le Parc des Vosges du Nord en complémentarité avec les actions menées dans le cadre de l'animation Natura 2000 et du LIFE Biocorridors,

L'aménagement du canal de contournement et sa jonction avec la Sauer, l'aménagement en amont de l'étang, la suppression de buse et remplacement par des pontons seraient les principales actions du projet.

Le projet d'aménagement contribuerait à l'amélioration de la qualité de l'eau et diminuerait l'ensablement de l'étang. Une étude sur les débits et une estimation du coût des travaux par le bureau d'études ARTELIA permettra d'établir le plan de financement susceptible d'être subventionné à hauteur de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à l'appel à projet pour la continuité écologique de l'étang du Fleckenstein et charge le maire procéder aux études préliminaires.

17) Divers

Le maire informe l'assemblée :

- **ROSACE:**
Les travaux de déploiement de la fibre optique sont prévus en 2019 sur le ban de la commune de Lembach
- **Ordures Ménagères :**
Mise en place d'une redevance incitative harmonisée sur le territoire des Communautés de Communes de l'Outre-Forêt, du Pays de Wissembourg et Sauer-Pechelbronn.
- **Communauté des Communes transfert compétence EAU :**
La Communauté des Communes Sauer Pechelbronn devrait prendre la compétence EAU au 1^{er} janvier 2018 en anticipation de l'obligation de compétences en 2020.

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20h20

Prochaine séance du Conseil municipal prévue le mardi 17 octobre 2017 à 18h30.

Le secrétaire,
Alfred KNOBEL



Le Maire,
Charles SCHLOSSER

